



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Castelmaurou, le

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 29 juin 2019 à partir de 9 h 00 (émargement)

Début de l'Assemblée Générale à 10 h 30

Salle des Fêtes – Parc de la Victoire – 12100 MILLAU

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale de la **Ligue de Football d'Occitanie**, qui aura lieu le **samedi 29 juin 2019** à partir de 9 h 00 à la **Salle des Fêtes de Millau Parc de la Victoire - 12100 MILLAU**.

9 h 00 – 10 h 30

- ➔ Emargement, Vérification et enregistrement des pouvoirs

A 10 h 30 ouverture de l'Assemblée Générale par la Secrétaire Générale

- ➔ Appel des Délégués
- ➔ Mot de bienvenue du Président de la LFO
- ➔ Allocution de Monsieur le Maire de Millau ou de son représentant
- ➔ Allocution de Monsieur le Président du Club du SOM MILLAU ou de son représentant
- ➔ Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 3 novembre 2018

VOLET ADMINISTRATIF

- ➔ Présentation des modifications statutaires votées en AG de la FFF du 8 décembre 2018
- ➔ Présentation des dispositions administratives de la LFO
- ➔ Désignation du mode de l'élection des délégués de districts aux AG de la LFO (compétition niveau district) – Prise d'effet au 1 juillet 2020.
 - Vote

VOLET FINANCE

- ➔ Présentation caisse de péréquation championnat LFO – hors football diversifié
- ➔ Présentation des dispositions financières de la LFO
- ➔ Budget prévisionnel 2019/2020
 - Vote

VOLET SPORTIF

- ➔ Présentation des modifications de statut de l'arbitrage
 - Vote
- ➔ Présentation des championnats des jeunes
 - Modification sur la saison 2019/2020
 - Championnat de jeunes 2020/2021

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



- Vote

**QUESTIONS DIVERSES
INTERVENTION DES PERSONNALITES
PALMARES 2018/2019**

Tous les documents nécessaires ont été mis à votre disposition sur le site internet de la Ligue de Football d'Occitanie, sur Footclubs, et/ou envoyés par courrier postal.

Pour rappel :

Les modalités de représentation des clubs sont prévues aux Articles 12.1 à 12.3 des Statuts de la Ligue.

Le représentant d'un club de Ligue peut représenter au maximum 5 clubs de Ligue y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé et tamponné par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Les licences n'étant plus imprimées, il est rappelé aux représentants des clubs qu'une pièce d'identité sera demandée (CNI, passeport, ou permis de conduire) lors de l'émergence ainsi que le numéro de sa licence et du club. – En tout état de cause, l'identité des représentants de clubs sera vérifiée lors de l'émergence.

Si le club n'est pas représenté par son propre Président ou co-Président, le document devra obligatoirement être complété, signé par le Président, et revêtu du cachet du club.

En cas d'absence, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une personne licenciée de votre club ou bien par un licencié d'un autre club représentant lui-même son club. Merci de compléter le pouvoir ci-joint et de nous retourner le document signé.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Jean Claude COUAILLES